

COMMUNE DE SAINT-CLAIR
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept et le onze du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 05 décembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames– CANO Chrystelle - CHAPUIS Claude – CHOL Marie-Claire – PRIMET Michelle – TEYSSIER Françoise – VALLA-BEGOT Chrystel
Messieurs CELETTE Robert – GIRARD Roland – GRENIER Joël – LARGERON Joseph—ROUX Jean-François – SABATIER René – SAUVAYRE Georges – SPEISSMANN Jean-Paul

Absents excusés : BERNE Valérie

Pouvoirs : Madame BERNE Valérie donne pouvoir à Monsieur SABATIER René

Secrétaire de séance : Monsieur Roland GIRARD

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

17 DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET PRINCIPAL « Mouvement de crédits »
Section d'investissement

Dépenses :

| | |
|---|---------------|
| Du compte 2315 « Installation, matériel et outillage techniques » | - 53 800,00 € |
| Au compte 204132 « Bâtiments et installations » | + 13 800,00 € |
| Au compte 1641 « Emprunts en euros » | + 40 000,00 € |

BUDGET PRINCIPAL « Mouvement de crédits »
Section de fonctionnement

Dépenses :

| | |
|---|---------------|
| Du compte 6574 « Subvention fonctionnement aux associations » | - 11 200,00 € |
| Au compte 6411 « Personnel titulaire » | + 7 500,00 € |
| Au compte 64168 « Autres emplois d'insertion » | + 1 300,00 € |
| Au compte 6451 « Cotisations à l'URSAFF » | + 2 100,00 € |
| Au compte 6453 « Cotisations aux caisses de retraite » | + 300,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative.

27 INVESTISSEMENT 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'avant le vote du budget primitif 2018, l'article L.1612.1 du code général des Collectivités Territoriales autorise l'exécutif de la collectivité sur autorisation de l'organe délibérant, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, afin de pouvoir régler d'éventuelles dépenses non prévues actuellement dans les délais réglementaires, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

Après en avoir, délibéré, à l'unanimité le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

37 RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire explique qu'il convient de recruter deux agents non titulaires pour assurer les fonctions d'agents recenseurs à temps non complet, pour effectuer le recensement qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Il est proposé de rémunérer les agents de la façon suivante :

- 1,80 € par bulletin individuel
- 1,20 € par feuille de logement
- 30 € par séance de formation

Monsieur le Maire propose de recruter Madame SABOT Marie-Noëlle et Madame CHATELARD Priscilla.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter deux agents recenseurs, dit que la rémunération sera fixée comme ci-dessus.

47 AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE MNT

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit un contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire pour les agents dans le cadre de la convention de participation qui lie le Centre de Gestion de l'Ardèche à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Ardèche a été contraint de se prononcer et d'accepter le principe de hausse du taux de cotisation. Afin de faciliter la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, et d'appliquer le nouveau taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2018. Il convient de signer l'avenant n°3 au contrat de prévoyance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

57 PROMOTION INTERNE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commission administrative paritaire du 22 septembre 2017, du Centre de Gestion de l'Ardèche a émis un avis favorable pour les avancements de grade de 4 agents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve les avancements de grade de 4 agents et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

67 SDE 07 – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE – ENFOUISSEMENT GIRATOIRE GOLF

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux.

Afin de faciliter la coordination du chantier suivant enfouissement – giratoire golf, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner le SDE 07 par la présente convention comme maître d'ouvrage unique pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

77 AUGMENTATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique qu'afin de tenir à jour le classement des voiries et pour répondre à la demande de la Sous-préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, il convient de délibérer pour intégrer les voiries nouvellement créées.

Des voies communales sont prolongées ou créées pour un linéaire total de 1305 ml. Une situation sera transmise à la sous-préfecture pour le classement dans le domaine public communal de ces voies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'augmentation de la longueur de la voirie communale.

87 ACHAT PARCELLES A 56 ET A 57 LIEUDIT LES GRANDES TERRES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir deux parcelles au lieudit les Grandes Terres, à l'arrière de la zone d'activité ;

Le Conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations avec l'exploitant.

97 QUESTIONS DIVERSES

Dégâts d'orage

A la suite de l'orage du mois de juillet, des travaux urgents de voirie ont été entrepris :

- canalisation des eaux pluviales en amont du quartier de Bellevue, sur la piste forestière (déjà effectué)
- canalisation des eaux pluviales entre la RD 342 (lieudit la Combe) jusqu'à l'ancienne école. Une partie des travaux sera à la charge des riverains.
- restauration d'un exutoire à l'entrée ouest de Combes.

Le département de l'Ardèche sollicité, a voté le 4 décembre, une aide sur ces travaux.

Entrée de Combes

La commune a acheté une parcelle en 2016. Des échanges de parcelles ont été effectués avec des riverains. A terme des places de stationnement pourront être réalisées avec un aménagement ludique. Une démarche auprès du SDE 07 a été engagée pour dissimuler les réseaux « Chemin de l'Abreuvoir », en prévision de ce futur aménagement.

Travaux

3 chantiers vont être engagés début 2018. La consultation des entreprises est en cours.

- création d'une voie aux Amarics, pour la sécurisation des accès à la RD 820.
- construction d'une voie piétonne en aval de la RD 820, quartier la Justice.
- réalisation avec la commune de SAVAS, de routes et pistes forestières au Suc de Combes.

Vœux du maire auront lieu le dimanche 14 janvier 2018 à 11 heures à la salle communale.

Les panneaux d'affichage à Gourdan et à Combes vont être changés.

Il est signalé une fuite au clocher, et une infiltration au local du Tennis Club.

Des travaux d'élagage des platanes sur la RD 820 vont être réalisés par le Département entre le 12 et 22 décembre 2017.

Il est proposé de mettre un stop Rue des Cèdres et Chemin des Murets.

Un point est fait sur la fibre optique.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 05 février 2018 à 18h30.

La séance est levée à 20 heures.